

qu'elle soit. Un certain flair clinique est nécessaire, je ne le nie pas, pour faire le départ de ces cas, rares d'ailleurs, et qui tiennent certainement moins de place dans la pratique que dans cet exposé. Mais il ne faut pas l'oublier, nous manions une arme de grande portée, sûre et précise, ses écarts, non moins que ses effets, peuvent être prévus et calculés. Au demeurant, j'ajouterai que pas plus à l'hôpital qu'en ville, je ne fais d'injection aux timorés ; il faut que chacun sache ce que je lui promets et ce que je lui demande.

En somme, nous pouvons donner le calomel à tout sujet exempt de tares physiques sus-énoncées, c'est le traitement d'élection des clients éloignés, qui peuvent venir nous voir tous les deux ou trois semaines. Mon ami Troussaint, le médecin-major, le considère comme spécialement applicable aux militaires et en fait sur eux le bienfaisant usage. " J'en suis un partisan convaincu, m'écrivait-il en décembre 1896, j'ai fait environ 350 injections sans accident aucun, et considère la méthode comme la plus précieuse pour nous, médecins militaires. Je lui dois de beaux succès et lui reste fidèle. Et puis combien commode et économique pour nos étroits budgets militaires ! "

Après avoir établi l'origine et la raison d'être des injections massives, montré leur innocuité, fait connaître le manuel de leur emploi, je crois devoir jeter un rapide coup d'œil sur les ressources qu'elles offrent à la thérapeutique et *les partis que notre spécialité peut et doit en retirer*. Ici, je ferai surtout appel à mes souvenirs, car c'est sur ce que j'ai vu qu'est basée ma conviction, cette conviction qui a fait plus d'une fois sourire, mais qui a droit à quelque bienveillance, car elle représente une expérience personnelle de quinze années, enrichie de toutes les observations que j'ai pu faire auprès de mes amis de l'Italie, notamment dans les services du regretté Soresina et de Bertarelli (de Milan).

Avant tout je noterai la *promptitude des effets*. Il n'est pas de praticien qui n'en ait été frappé ; en vingt-